



**DANGER  
AMIANTE**



## À L'UNSA-FERROVIAIRE ON NE TERGIVERSE PAS FACE AU RISQUE AMIANTE, ON S'ENGAGE !

Paris, 26 février 2021

### EN QUELQUES MOTS...

Depuis la parution du décret qui prévoit, depuis 1997, l'interdiction de l'amiante et des produits en contenant (décret n°96-1133 du 24 décembre 1996 modifié), l'UNSA Ferroviaire se démène auprès des directions, rappelant sans cesse dans diverses instances locales, régionales et nationales, les obligations et dispositions particulières existantes.

### LE SUJET

Comme toute autre entreprise, la SNCF doit, avant toute opération qui peut exposer ses salariés à l'amiante, mettre en place des mesures de **protection collective**. Elle doit aussi veiller à la **mise à disposition et à l'utilisation effective d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux besoins** (précisés par arrêtés des 7 mars et 8 avril 2013). Par ailleurs, la **mesure de l'empoussièrement** et le contrôle du respect de la valeur limite doivent être réalisés par des organismes accrédités (arrêté du 14 août 2012).

Or, tout dernièrement sur la Région AURA, un nouvel incident a révélé l'exposition accidentelle à l'amiante de salariés.

Et ce n'est malheureusement pas une première !

En effet, la présence d'amiante sur les matériels a été maintes fois découverte dans les Technicentres Industriels (TI) d'Hellemmes, de Tergnier ainsi qu'actuellement sur le Technicentre de Maintenance (TM) Paris Sud Est, mais aussi sur le site de maintenance de TGV de La Janais dans l'Usine PSA et dans d'autres TI ou TM.

Des opérateurs pourraient avoir été exposés aux poussières d'amiante alors qu'ils effectuaient des travaux de reprises de corrosion et de fissurations sur une rame TGV R Bi, dans un atelier du TI Sud-Est Européen de Villeneuve St-George (TSEE).

Les salariés du TSEE qui travaillaient sur les voies adjacentes pourraient donc eux aussi avoir été exposés.

Fait des plus inquiétants, la rame était considérée comme saine dans la Base Fibres, à la suite de prélèvements amiante négatifs réalisés en 2013 et la direction n'avait, de fait, pas jugé nécessaire de refaire des prélèvements. **Les agents intervenaient donc sans aucune protection individuelle (masque respiratoire, combinaison, aspirateur à poussière...) ni collective, en confiance, vus les éléments repris dans la Base Fibres.**

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette situation de mise en danger, pourtant inconcevable, est incompréhensible !**

Toutes les mesures de précaution et de protection doivent impérativement et scrupuleusement être assurées afin de protéger les travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle.

Il semble de plus en plus évident que la multiplication de ces incidents confirme que des failles subsistent dans la maîtrise du risque amiante par la SNCF et que les éléments repris dans la Base Fibres demandent une vérification complète.

**L'UNSA-Ferroviaire, en syndicat responsable, ne compte pas être passive et observe attentivement ces incidents à caractère potentiellement grave.**

**L'UNSA-Ferroviaire, fidèle à ses valeurs et à ses engagements auprès des salariés, s'implique dans une démarche pour que prévention, protection et suivi ne soient pas de vains mots !!**

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'entreprise doit dès à présent recenser et contacter les personnels potentiellement contaminés à la suite des travaux sur les rames qui n'étaient pas censées être amiantées, à l'instar de la rame 541, entre 2013 et aujourd'hui.**

**L'UNSA-Ferroviaire réclame la mise en place d'un suivi ainsi qu'une mise à jour des fiches exposition amiante de tous les personnels concernés.**

**L'UNSA-Ferroviaire exige de l'Entreprise une meilleure harmonisation dans l'élaboration des modes opératoires, qui restent trop souvent de l'artisanat local insuffisamment cadré ou piloté par SNCF Matériel.**

## CONTACTS

---

Olivier Depoulain, Audrey Girod, Nadine Bertin, Philippe Guelpa du Pôle SSCT et Philippe Dumé, Florent Monteilhet



*J'adhère à l'UNSA !*

Nom .....

Prénom .....

Direction .....

Adresse Pro. ....

.....

Collège .....

Tel .....

Mail .....

Fédération UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél 01 53 21 81 80 • [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

